

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

2021-91 LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC « CONTROLE DES OUVRAGES GEOREFERENCES »

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 9 décembre 2021, s'est réuni dans la salle du Comité au SYDELA à Orvault, sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 18

Votants : 18

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire

Délégués titulaires absents :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo (excusé)
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois (excusé)
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz (excusé)
Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande – Atlantique (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric DUNET

Affichage le 30 décembre 2021

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le SYDELA, dans le cadre de ses compétences, se doit contrôler notamment la cartographie des réseaux d'éclairage public, des réseaux électriques (HTA et BTA), de signalisation lumineuse et d'infrastructure de communication électroniques pour s'assurer de leur conformité avec les réglementations en vigueur.

Considérant que le SYDELA est coordinateur du groupement formé avec 3 syndicats départementaux.

Considérant que le SYDELA, dans le cadre de la réalisation de ladite mission, souhaite lancer un marché public de services « Contrôle des ouvrages géoréférencés » sous la forme d'un appel d'offres ouvert.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de services**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme multi-attributaires (2 titulaires)**
- **Passé en appel d'offres ouvert avec un minimum de 27 000 € HT, avec un maximum de 600 000 € HT**
- **Durée du marché : 1 an reconductible trois fois à compter de la notification du marché**
- **Allotissement :**
 - Lot 1: Département de la Loire-Atlantique
 - Lot 2: Département de la Vendée
 - Lot 3: Département du Maine et Loire
 - Lot 4: Département de la Mayenne
- **Critères d'attribution de l'accord-cadre :**
 - **Le prix / 30 %**
 - **La valeur technique / 70 % sous pondérée comme suit :**
 - *La pertinence du calendrier et des délais d'exécution proposés (10%)*
 - *Les moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation du marché (15 %)*
 - *La pertinence de la méthodologie proposée pour effectuer la détection et les relevés topographiques (35%)*
 - *La qualité des dossiers des ouvrages détectés remis au terme de la mission (20%)*
 - *Les solutions mises en œuvre pour favoriser le développement durable des prestations (10%)*
 - *Les solutions mises en œuvre pour garantir la sécurité des agents et tiers lors de l'exécution des prestations (10%)*

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- **D'autoriser le lancement du marché public « Contrôle des ouvrages géoréférencés » dans le respect des caractéristiques présentées, sous la forme d'un appel d'offres ouvert.**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à son exécution.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

